

Séance du Conseil communal ordinaire le 9 octobre, présidée par Mme Liliane Noverraz.

Le Courrier  
16.10.08

# Etude de la pétition contre la décharge «En Albin»

Sans aucun doute, par le refus du préavis municipal sur le taux d'imposition et le vote du rapport du Conseil acceptant la pétition contre la décharge de matériaux inertes, la Municipalité a reçu hier deux signaux forts, en quelque sorte un avertissement du Conseil.

Assermentation de deux nouveaux Conseillers. MM. Enrico Savoldelli et Régis Bogaert ont prêté l'un après l'autre serment devant le Conseil.

Adhésion au réseau APERO. Il s'agit de l'adhésion de Forel à une structure d'accueil pour la petite enfance de la région d'Oron. Le préavis est accepté.

Réfection du terrain de football des Prés de Bamps avec demande de crédit. Si la Commune présente un budget de 128'000 francs, la part restant à sa charge est réduite à 67'000 francs après déduction des subventions et du sponsoring. Les questions fusent: Le FC Forel n'existant plus, après la réfection du terrain, quelle sera la contribution du FC Savigny? Combien de jeunes de Forel jouent au FC Savigny? Y aura-t-il des matchs? Quel type d'éclairage est prévu? Sur quelle surface? Qui paiera la facture? Dans les 10'000 francs prévus pour l'entretien annuel, que signifie «carrotage»? On demande si le drainage est bien fait. L'aspect du terrain après un entraînement par temps mouillé ressemble étrangement à un parc à vaches sur sol détrempé. Un règlement strict devra être établi pour l'utilisation en cas de fortes pluies.

*On a prélevé chez les contribuables  
8 millions de francs en trop depuis 10 ans.  
On peut se permettre de baisser le taux  
de 2 points.*

## La décharge «En Albin»

**Le Conseil s'est prononcé en faveur du rapport qui préconise un vote populaire.  
Le Conseil a d'abord accepté les deux premiers points du rapport, c'est-à-dire la prise en charge de la pétition et son renvoi à la Municipalité.**

*Plus on donne d'argent à la Commune  
et au Canton, plus ils en dépensent.*

On trouve anormal que la Commune de Savigny ne participe pas aux frais, du moins tant que le nom du club reste FC Savigny. Le nom devrait être transformé en FC Savigny-Forel. La possibilité de construire un terrain synthétique a été écartée en raison du coût prohibitif. Le préavis est accepté.

Arrêté d'imposition pour les années 2009 et 2010. La Commission unanime demande une baisse du taux d'imposition de deux points, 68 au lieu de 70 comme de-

mandé dans le préavis municipal. Le président de la Commission regrette que la simulation de la péréquation ait été portée à la connaissance de la Commission il y a quelques jours seulement. Les chiffres qui y figurent montrent une augmentation conséquente des rentrées d'impôts pour 2008: 658'000 francs supplémentaires. Cela compense les charges supplémentaires annoncées. On a prélevé chez les contribuables 8 millions de francs en trop depuis 10 ans. On peut se permettre

de baisser le taux de 2 points. Même si l'on doit sortir 1'200'000 francs pour la construction de 2 nouvelles classes scolaires, on n'est pas obligé d'amortir le bâtiment en une année, mais sur 20 ans. On ne doit pas avoir peur d'investir. Plus on donne d'argent à la Commune et au Canton, plus ils en dépensent. Le contribuable doit sans arrêt se serrer la ceinture, la Commune peut le faire aussi. La Commission maintient sa demande de baisser le taux de 2 points. Le préavis municipal est refusé. Le rapport de la Commission fixant un taux d'imposition à 68 au lieu de 70 est accepté.

## La décharge «En Albin»

Le Conseil s'est prononcé en faveur du rapport qui préconise un vote populaire. Le Conseil a d'abord accepté les deux premiers points du rapport, c'est-à-dire la prise en charge de la pétition et son renvoi à la Municipalité. Il a accepté dans un deuxième temps deux recommandations, l'organisation d'un vote populaire et le report de la mise à l'enquête après le vote populaire. La décision de principe sur l'organisation d'un vote populaire a déjà été prise en Municipalité, mais en pratique, la Municipalité doit revenir devant le Conseil avec des arguments. La Municipalité proposera au prochain Conseil le 12 décembre un préavis, favorable ou non, à une votation populaire.

Bruno Mercier BM-W